



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



INSTITUT
DE STATISTIQUE
DE L'UNESCO

Secteur de la
Communication et de
l'Information



OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

P.O.Box 6128
Succursale Centre-Ville
Montréal, QC H3C 3J7
www.uis.unesco.org

Août 2018

Manuel d'instruction

Enquête sur les langues du monde



Table des matières

Introduction	3
1. Vue d'ensemble du questionnaire.....	4
a. Format	4
b. Modalités de renseignement	4
c. Données.....	4
d. Structure	4
e. Questions	5
2. Structure du questionnaire et définitions	6
Section 1 : informations générales	6
Section 2 : informations spécifiques à la langue	7
Partie I : statut de la langue / statut et affiliation	7
Partie II : état de la langue	9
Partie III : locuteurs de la langue.....	11
Partie IV : utilisation de la langue	15



Introduction

L'Enquête de l'UNESCO sur les langues du monde permettra de collecter des données dans le but d'alimenter la plateforme Web de l'Atlas mondial des Langues de l'UNESCO, un outil en ligne dynamique et interactif mis en place dans l'optique de documenter, de sauvegarder et de promouvoir la diversité linguistique à travers le monde. L'objectif de cette enquête est d'établir une base de données exhaustive sur les langues sur la planète.

Ce questionnaire a pour premier objectif de collecter les données sur les langues officielles (lorsqu'elles sont disponibles), qui sont statutaires et utilisées par le gouvernement et l'administration des États. Une langue officielle n'est pas nécessairement parlée à travers l'ensemble de l'État concerné, mais elle peut être utilisée dans une région donnée ou par un groupe minoritaire au sein de cet État. Il existe également de nombreuses langues parlées dans de nombreux États mais qui ne sont pas considérées comme des langues officielles. Ces langues, qui peuvent être régionales, locales ou des langues communautaires, forment le second objectif de ce questionnaire. Les langues communautaires sont parlées par des membres de groupes ou de communautés minoritaires dans un contexte où une autre langue prédomine.

Il est important de fournir de l'information pour les langages officielles et non officielles afin de produire une base de donnée pertinente.

Envoi du questionnaire

Les questionnaires électroniques sont disponibles en anglais, espagnol, français et russe sur le site de l'ISU à : <http://uis.unesco.org/fr/methodology>

Les questionnaires complétés doivent être envoyés en pièce jointe par e-mail à uis.ccsurvey@unesco.org

Si vous rencontrez des problèmes pour accéder au site ou si vous avez des questions liées à la collecte des données, veuillez contacter Arthur Nogacz à l'adresse e-mail uis.ccsurvey@unesco.org ou par téléphone au (1) 514 343 6880



Vue d'ensemble du questionnaire

a. Format

Il y a deux questionnaires à remplir : l'un pour les langues des signes, l'autre pour les langues parlées.

La nature des données collectées dans chacun des questionnaires est identique. La seule différence entre les deux questionnaires est que certaines définitions peuvent changer selon s'il s'agit d'une langue signée ou parlée ; de plus, certaines questions posées dans le questionnaire pour les langues parlées ne sont pas transposables aux langues des signes (par ex. concernant le taux d'alphabétisation des locuteurs) et vice versa.

b. Modalités de renseignement

Le questionnaire doit être renseigné par :

- une entité gouvernementale officielle d'un État membre de l'UNESCO (ministère de la Culture, institut linguistique, institut national de la statistique) ;
- des organisations non gouvernementales de locuteurs de la langue, répondant pour le compte d'un État membre de l'UNESCO ; ou
- un expert ou un groupe d'experts, répondant pour le compte d'un État membre de l'UNESCO.

Chaque questionnaire permet d'intégrer les informations relatives à cinq langues différentes. Si plus de cinq langues sont parlées dans votre pays et que des champs supplémentaires sont requis, il est possible de remplir plusieurs questionnaires. Tous les questionnaires remplis doivent être envoyés en même temps par e-mail, en pièces jointes.

c. Données

Les données indiquées dans le questionnaire doivent être les plus récentes/complètes possibles (ou une combinaison optimale des deux). En outre, l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU) encourage tous les pays à faire leurs propres estimations vis-à-vis des données manquantes ou incomplètes.

d. Structure

Le questionnaire est divisé en deux sections :

Les informations générales, c'est-à-dire les informations relatives à la personne/l'institution qui renseigne le questionnaire*, ainsi que la liste des langues (incluant leurs caractéristiques)



à prendre en compte dans ce questionnaire. Une seule fiche sur les informations générales doit être remplie par questionnaire.

*La personne définie comme étant responsable de remplir le questionnaire sera la personne contactée en cas de besoin de clarification suite aux réponses envoyées.

Les informations spécifiques à la langue, c'est-à-dire les informations relatives au statut, à la démographie, aux locuteurs et à l'utilisation générale de la langue. Cette section est divisée en quatre parties :

- I. Statut de la langue / statut et affiliation linguistique
- II. État de la langue
- III. Locuteurs de la langue
- IV. Utilisation de la langue

Jusqu'à six fiches d'informations spécifiques à la langue peuvent être renseignées par questionnaire (une par langue).

e. Questions

Le questionnaire se compose de quatre types de questions :

- Des questions à choix unique, où il n'est possible de choisir qu'une seule des réponses proposées. Les réponses aux questions à choix unique sont indiquées par une case à cocher ronde ().
- Des questions à choix multiples, où il est possible de choisir plusieurs réponses parmi celles proposées. La mention « Veuillez cocher la ou les réponses appropriées » sera présente dans toutes les questions de ce type. Les réponses aux questions à choix multiples sont indiquées par une case à cocher carrée ().
- Des questions ouvertes, qui appellent des réponses écrites (soit en lettres, soit en chiffres selon chaque question). Les réponses à ces questions se font dans un champ de saisie ().
- Des questions de type liste déroulante, où un nombre limité de réponses est donné sous forme de liste et où la personne qui répond peut choisir parmi l'une d'elles. Les réponses à ces questions se font dans une liste déroulante (▼).



Structure du questionnaire et définitions

Les instructions ci-après suivent la même structure que celle du questionnaire (2 sections, puis des sous-parties).

Les définitions ne seront pas apportées question par question car 1) les questions peuvent être légèrement différentes entre les deux formats de questionnaires (langues parlées / langues des signes) ; 2) certaines questions n'ont pas de définitions spécifiques qui leur sont liées ; et 3), certaines définitions s'appliquent à des termes utilisés plusieurs fois dans le questionnaire. Ainsi, les définitions sont fournies dans leur ordre d'apparition dans le questionnaire, mais leur numérotation n'est pas corrélée à celle des questions (par ex. : la définition 7 n'informe pas nécessairement sur un terme de la question 7). Les questions pour lesquelles les définitions sont utilisées sont listées en haut à droite de chaque champ de définition.

Si les définitions ne s'appliquent qu'à un seul des deux formats de questionnaires, ceci est mentionné. Les définitions des termes utilisés dans le questionnaire sont indiquées dans les encadrés ; une introduction à certains thèmes du questionnaire est proposée en dehors de ces encadrés. Les encadrés de définition n'ont pas forcément tous d'introduction thématique.

Section 1 – Informations générales

En premier lieu, cette section permet l'identification de la personne chargée de renseigner le questionnaire. Cette personne sera la personne contactée en cas de besoin de clarification suite aux réponses envoyées.

En second lieu, une liste de langues utilisées dans votre pays est à effectuer. Les langues listées doivent être listées dans le même ordre que leur feuille Excel respective où seront indiquées les informations spécifiques aux langues (par ex. : une langue saisie en tant que « Langue 1 » devra avoir ses informations spécifiques renseignées sur la fiche de la « Langue 1 »).

Le « Code » demandé fait référence à la codification de l'Organisation internationale de normalisation pour un traitement exhaustif des langues (ISO 639-3). Chaque code se compose de trois lettres qui représentent une langue en particulier.

Définition 1 – Informations générales relatives à la langue

Nom : nom courant de la langue utilisé dans le pays

Statut : statut officiel ou légal tel que défini par l'administration et/ou la constitution du pays

Autres noms : autres noms donnés à la langue (si existant)



Code : code ISO 639-3 associé (si disponible)¹

Section 2 – Informations spécifiques à la langue

Rappel : il est requis de remplir une fiche « Informations spécifiques à la langue » pour chaque langue renseignée en Section 1.

Partie I Statut de la langue / statut et affiliation linguistique

Cette partie du questionnaire s'intéresse au statut officiel de la langue, tel que défini par le gouvernement, ainsi que son affiliation génétique (pour les langues parlées uniquement).

Les qualificatifs les plus fréquemment utilisés pour indiquer le statut des langues sont i) le très pragmatique et fonctionnel « officielle » et ii) « nationale », plus porteur d'une idéologie politique. Tandis que le concept de « langue nationale » est toujours associé (de fait ou de droit) à un peuple et à un territoire, le terme de « langue officielle » fait référence, en priorité, à la langue légale utilisée par le gouvernement et l'administration d'un État souverain.

Définition 2 – Statut de la langue

Applicable à la question 1 (des deux questionnaires)

Langue officielle : langue légale du gouvernement et de l'administration d'un État souverain. Sa fonctionnalité officielle est soit entérinée dans la constitution, soit elle résulte de pratiques conventionnalisées dans un pays.

Langue régionale : langue (co-)officielle d'une zone administrative (État fédéral, province ou district) d'un État souverain.

Langue minoritaire : langue parlée par un groupe ou une communauté minoritaire dans un contexte où une autre langue prédomine, ayant le statut légal de langue (co-)officielle dans les domaines publics formels et, généralement, dans un territoire donné au sein d'un État souverain. Si les locuteurs d'une langue minoritaire sont dispersés à travers le territoire constitué par un État, leur langue est dite dépourvue de territoire (ou non territoriale).²

¹ Une liste complète des codes ISO 639-3 est disponible sur : https://iso639-3.sil.org/code_tables/639/data

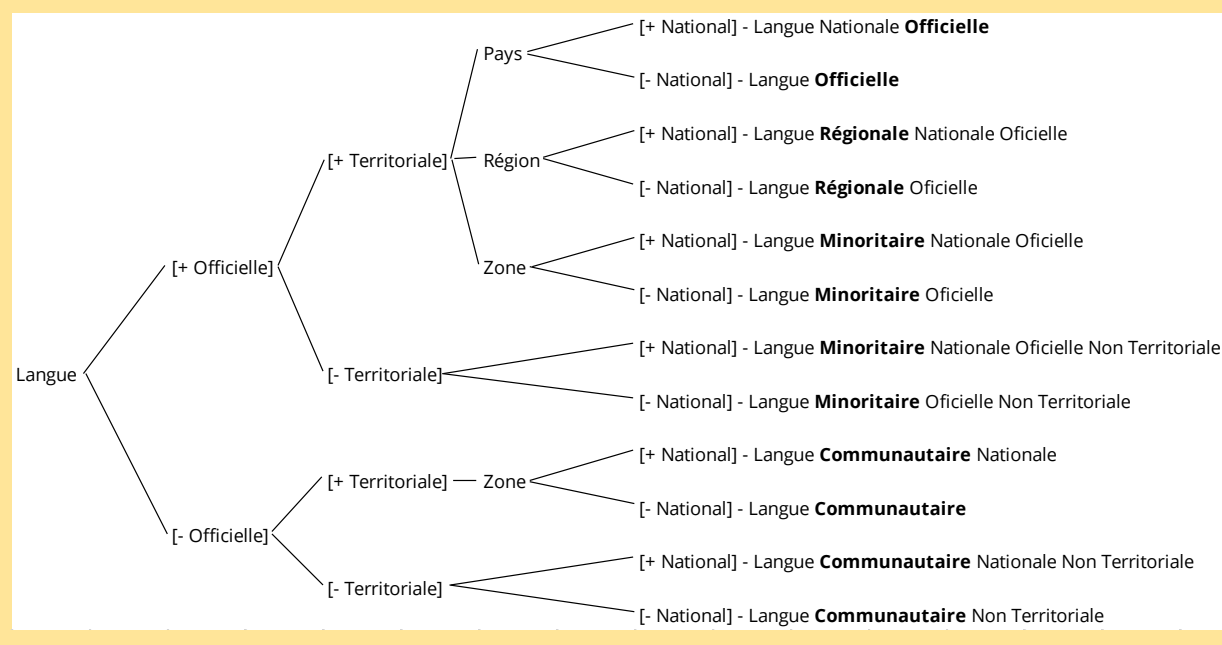
² Selon la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, l'expression [...] **langue minoritaire dépourvue de territoire** fait référence à une langue pratiquée par des ressortissants de l'État qui est différente de la (des) langue(s) pratiquée(s) par le reste de la population de l'État, mais qui, bien que traditionnellement pratiquée sur le territoire de l'État, ne peut pas être rattachée à une aire géographique particulière de celui-ci.



Langue communautaire : langue parlée par un groupe ou une communauté minoritaire dans un contexte où une autre langue prédomine.³ Selon si les locuteurs vivent concentrés dans une zone géographique spécifique ou s'ils sont dispersés à travers tout le territoire d'un État, leur langue est dite territoriale ou non territoriale. Ainsi, une langue communautaire peut être définie (de fait ou de droit) comme une langue nationale ; cependant, elle n'occupe généralement pas la position de langue officielle.

Champ d'application territorial : État fédéral, province, région, district, ville ou village où le statut de cette langue s'applique. Si les locuteurs sont dispersés à travers tout le territoire d'un État, il n'est pas requis de remplir le champ.

Les dichotomies sous-jacentes entre les dénominations « **officielle** », « **territoriale** » et « **nationale** » donnent lieu à douze types de langues :



L'affiliation génétique ou la classification génétique d'une langue s'appuie sur deux critères : le fait que la langue soit ou ne soit pas liée à d'autres langues et le fait que la langue soit ou ne soit pas un mélange de deux langues ou plus.

³ **Groupe** ou **communauté minoritaire se réfère** à un sous-groupe culturel, ethnique, religieux ou social d'une société, subordonné à un groupe dominant en termes de pouvoir politique, financier ou social, quelle que soit la taille de ces deux groupes.



Définition 3 – Informations sur la génétique de la langue (langues parlées uniquement)

Applicable à la question 2 (questionnaire langue parlée)

Les langues sont divisées ainsi :

Isolat linguistique : langue qui ne fait pas partie d'un groupe (famille) de langues.

Langue : langue qui fait partie d'un groupe (famille) de langues.

Langue mixte bilingue : langue naturelle qui comprend des éléments de deux langues.

Langue créole : langue naturelle qui s'est développée historiquement à partir d'un pidgin.

Pidgin : langue auxiliaire à la fonctionnalité réduite.

Affiliation linguistique :

Langue : une famille + une branche + une sous-branche + etc. ;

Langue mixte bilingue : deux langues dont des éléments sont repris dans la langue en question ;

Créole et pidgin : une langue d'où vient la majorité du vocabulaire.

Langue naturelle : langue parlée/signée par un être humain

Partie II État de la langue

Cette partie du questionnaire traite de l'état de la langue en termes de disponibilité des ressources, de graphisation (langues parlées uniquement), d'asynchronicité (langues des signes uniquement) et de normalisation linguistique.

Définition 4 – Ressources dans la langue

Applicable à la question 3 (questionnaire langue parlée) et à la question 2 (questionnaire langue des signes)

Corpus : un ensemble de ressources/textes réunis aux fins d'une étude linguistique. Il peut s'agir de textes écrits ainsi que de supports audio et vidéo.

Ressource : exemple archivé et accessible de l'utilisation d'une langue. Il peut s'agir de textes écrits ainsi que de supports audio et vidéo.

Texte : production originale parlée/signée qui forme une suite linguistique cohérente pouvant être utilisée dans le cadre d'une analyse critique.

L'utilisation écrite des langues humaines parlées naturelles va de l'écriture spontanée, limitée et peu fréquente, à l'existence d'un système d'écriture normalisé utilisé par (presque) tous les locuteurs de la langue. La disponibilité du codage des caractères (par ex. : Unicode) est liée à l'utilisation numérique d'une langue dans sa forme écrite.

Pour les langues des signes, la technologie vidéo remplit un grand nombre de fonctions similaires à la lecture et à l'écriture pour une langue parlée. L'un des points essentiels à cet égard est l'ampleur à



laquelle les enregistrements en langue des signes sont utilisés, qui correspondent d'une certaine façon à l'utilisation de la lecture et de l'écriture dans le cadre des langues parlées. Ces fonctions sont résumées sous le terme d'asynchronicité.

Définition 5 – Asynchronicité (langue des signes)

Applicable à la question 4 (questionnaire langue des signes)

Asynchronicité : se réfère à la conception et de l'utilisation d'une vidéo signée pour référence sur le long terme, pour des (re)visionnages répétés, pour faire des recherches, pour une attention méta-linguistique accrue, ainsi qu'une structuration explicite, pour des contenus autres qu'une simple conversation informelle. L'asynchronicité peut être liée ou non à des contextes pédagogiques. Parmi les exemples de textes signés effectués dans le cadre d'une utilisation asynchrone, citons les publications universitaires, les conférences, les traductions de contenus factuels en langue des signes, les bibliothèques bilingues, les histoires pour enfants et les performances créatives en langue des signes.

La normalisation d'une langue est soumise au niveau de codification de celle-ci, ainsi qu'à son statut légal. Elle est corrélée au niveau de documentation et, dans le cas de langues humaines naturelles parlées, au codage de ses caractères et à sa graphisation. Le niveau de normalisation d'une langue reflète sa conformité conventionnalisée à l'usage.

Définition 6 – Normalisation

Applicable à la question 6 (questionnaire langue parlée) et à la question 5 (questionnaire langue des signes)

Langue standard moderne : bénéficiant de normes codifiées, appuyées par la législation et développées sur une période de temps longue ;

Langue standard récente : bénéficiant de normes codifiées, appuyées par la législation et créées durant la période post-coloniale ;

Langue quasi- standardisée : bénéficiant de normes codifiées généralement acceptées ; les langues dites standards archaïques comme le latin, le sanskrit, etc. font partie de ce groupe. Elles bénéficient de normes non réglementées mais conventionnalisées qui sont généralement utilisées.

Langue standardisée : bénéficiant de normes codifiées acceptées par la majorité des locuteurs ;

Langue semi- standardisée : bénéficiant de normes souples, avec des variations spécifiques au locuteur ;

Langue non standardisée : ne bénéficiant d'aucune norme.



Norme : l'ensemble des moyens linguistiques conventionnalisés d'usage courant pour une langue donnée, y compris les règles dictant l'utilisation de ces moyens, qui sont généralement acceptés par une communauté linguistique spécifique, durant une période de l'histoire donnée.

Partie III Locuteurs de la langue

Les questions de cette partie du questionnaire traitent spécifiquement des informations concernant les locuteurs de la langue. Les données renseignées dans cette partie du questionnaire seront, de préférence, issues d'un recensement (si disponible). Sinon, les estimations approximatives s'appuyant sur des rapports, des études, des analyses qualitatives ou autres sont acceptées (merci d'indiquer la source le cas échéant).

Définition 7 – Données démographiques

Applicable à la question 7 (questionnaire langue parlée) et à la question 6 (questionnaire langue des signes)

Locuteur : toute personne qui fait usage de la langue régulièrement au quotidien, que ce soit en tant que première ou deuxième langue.

Territoire : État fédéral, province, région, district, ville ou village.

Environnement rural : lorsque les locuteurs vivent principalement dans des villages, à la campagne.

Environnement urbain : lorsque les locuteurs vivent principalement dans des villes.

Définition 8 – Communauté de référence

Applicable à la question 10 (questionnaire langue parlée) et à la question 9 (questionnaire langue des signes)

Communauté de référence (langue parlée) : communauté linguistique potentielle caractérisée par des normes ethno-culturelles, des idéologies et des pratiques communes entre ses membres.

Communauté de référence (langue des signes) : communauté de locuteurs potentiels de la langue des signes, qui se compose de toutes les personnes sourdes (à l'exception des personnes atteintes de surdit   li  e    l'  ge), tous les proches de personnes sourdes et d'autres groupes de personnes entendantes en contact r  gulier avec les sourds signants.



Les indicateurs sociaux définis par les Nations Unies permettent de classifier les générations en trois catégories.

Définition 9 – Répartition par tranche d'âge ⁴

Applicable à la question 11 (questionnaire langue parlée) et à la question 10 (questionnaire langue des signes)

Jeune génération : âgés de moins de 15 ans, des enfants aux jeunes adultes.

Génération intermédiaire : âgés entre 15 et 65 ans, des jeunes adultes aux générations matures, incluant la génération de parents.

Ancienne génération : âgés de plus de 65 ans, des personnes les plus âgées des générations matures aux personnes dites du 4^e âge, incluant les générations de grands-parents et d'arrière-grands-parents.

Définition 10 – Éducation ⁵

Applicable aux questions 12 et 22 (questionnaire langue parlée) et aux questions 12 et 20 (questionnaire langue des signes)

Niveau d'éducation atteint : niveau le plus élevé qu'un individu a achevé complètement, généralement validé par une certification reconnue.

Éducation de la petite enfance : éducation avec une approche holistique en vue d'encourager le développement cognitif, physique, social et émotionnel précoces des jeunes enfants nécessaire pour participer à la vie scolaire et sociale. (≈ enseignement préprimaire)

Enseignement primaire : enseignement conçu pour donner des aptitudes fondamentales en matière d'alphabétisme et établir une base solide pour l'apprentissage et la compréhension des connaissances de base, ainsi que pour le développement personnel et social.

Premier cycle du secondaire : établit la base d'un apprentissage tout au long de la vie et d'un développement humain permettant de nouvelles possibilités d'éducation. Ce cycle peut déjà offrir des programmes d'enseignement professionnel.

Deuxième cycle du secondaire : généralement conçu pour compléter l'enseignement secondaire et préparer à l'enseignement supérieur, et/ou pour enseigner des compétences pertinentes pour exercer un emploi.

⁴ Source : définitions des indicateurs sociaux par les Nations Unies (en anglais), <https://unstats.un.org/unsd/demographic/products/socind/default.htm>

⁵ Source : CITE 2011, <http://uis.unesco.org/fr/topic/classification-internationale-type-de-leducation-cite>



Enseignement supérieur : offre des activités d'apprentissage avec un niveau élevé de complexité et de spécialisation ; il comprend non seulement l'enseignement académique, mais également l'enseignement professionnel avancé.

L'Organisation Internationale du Travail (BIT) a défini plusieurs catégories de professions au travers de sa Classification internationale type des professions (CITP-08).

Définition 11 – Professions ⁶

Applicable à la question 14 (questionnaire langue parlée) et à la question 13 (questionnaire langue des signes)

Les directeurs, cadres de direction et gérants planifient, dirigent, coordonnent et évaluent les activités globales d'une entreprise, d'un gouvernement ou de toute autre organisation, ou d'une entité organisationnelle en leur sein ; ils élaborent et révisent les politiques, lois, règles et réglementations de ces organisations.

Les professions intellectuelles et scientifiques participent à l'augmentation de la somme des connaissances actuelles ; elles appliquent des concepts et des théories scientifiques ou artistiques ; elles enseignent ces derniers de façon systématique ; ou elles se livrent à une combinaison, quelle qu'elle soit, de ces activités.

Les professions intermédiaires effectuent des tâches techniques et connexes, en lien avec la recherche et l'application de concepts scientifiques ou artistiques, ainsi que de méthodes opérationnelles, de réglementations gouvernementales ou professionnelles.

Les employés de type administratif enregistrent, organisent, entreposent, calculent et extraient des informations ; ils effectuent un certain nombre de tâches administratives en lien avec les opérations financières, les préparatifs de déplacements, les demandes d'informations et les prises de rendez-vous.

Le personnel de services directs aux particuliers, les commerçants et les vendeurs fournissent des services personnels et de protection en rapport avec les voyages, le ménage, la restauration, les soins à la personne, la protection contre les incendies et les agissements illicites ; ou bien, ils font des démonstrations d'objets et les vendent dans des magasins de vente en gros ou au détail, ainsi que sur des foires et des marchés.

Les agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche cultivent et récoltent des céréales ou des arbres et des arbustes ; ils cueillent des fruits et des plantes sauvages ; ils élèvent, soignent ou chassent des animaux ; ils produisent une variété de produits issus de l'élevage ; ils développent, préservent et exploitent les forêts ; ils élèvent des poissons ou

⁶ Source : CITP-08, <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/isco08/index.htm>



les pêchent ; et ils cultivent ou récoltent d'autres formes de vie aquatiques dans le but de fournir de la nourriture, un toit et un revenu à leurs familles et à eux-mêmes.

Les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat appliquent des connaissances spécifiques techniques et pratiques, ainsi que des savoir-faire, afin de construire et d'entretenir des bâtiments ; ils façonnent le métal ; ils érigent des structures métalliques ; ils règlent des machines-outils ou fabriquent, installent, entretiennent et réparent des machineries, équipements ou outils ; ils effectuent des travaux d'imprimerie ; et ils produisent ou transforment des aliments, des textiles, des articles en bois, en métal ou autres matériaux, y compris des objets faits main.

Les conducteurs d'installations et de machines, et les ouvriers de l'assemblage font fonctionner des machines et des équipements industriels ou agricoles et assurent leur contrôle sur place ou à distance ; conduisent et font fonctionner les trains, les véhicules à moteur, ainsi que les machines et équipements mobiles ; ou bien, assemblent des produits à partir de composants en suivant des spécifications et procédures très strictes.

Les professions élémentaires impliquent la réalisation de tâches simples et routinières, pouvant nécessiter l'utilisation d'outils manuels et un effort physique considérable.

Définition 12 – Alphabétisme (langue parlée uniquement)

Applicable à la question 16 (questionnaire langue parlée)

Alphabétisme : capacité à lire et à écrire, et à utiliser les chiffres et les images associés à la langue, ainsi que tout autre système de symboles associé à la langue dominante permettant de comprendre, de communiquer et d'acquérir des connaissances utiles.

Définition 13 – Utilisation électronique

Applicable à la question 17 (questionnaire langue parlée) et à la question 15 (questionnaire langue des signes)

Locuteur par voie électronique (langues parlées) : personne qui se sert de la langue en question au travers d'appareils numériques, en envoyant des messages écrits et en communiquant à l'écrit par voie électronique.

Locuteur par voie électronique (langues des signes) : personne qui se sert de la langue en question au travers d'appareils numériques pour communiquer par voie électronique (ex. : enregistrements vidéo).



Partie IV Utilisation de la langue

Les questions de cette partie du questionnaire traitent spécifiquement des informations concernant la façon dont la langue est utilisée. Les données renseignées devraient être issues d'un recensement (si disponible). Sinon, les estimations approximatives s'appuyant sur des rapports, des études, des analyses qualitatives ou autres sont acceptées (merci d'indiquer la source le cas échéant).

Définition 14 – Dimensions économiques

Applicable à la question 19 (questionnaire langue parlée) et à la question 17 (questionnaire langue des signes)

Le secteur primaire extrait ou récolte les produits de la terre ; il comprend la production de matières premières et de denrées de base : agriculture (de subsistance et commerciale), exploitation minière, exploitation forestière, culture, pâturage, chasse et cueillette, pêche, extraction...

Le secteur secondaire manufacture des produits finis ; il comprend le travail du métal et la fonderie, l'automobile et le textile, l'industrie chimique et l'ingénierie, la construction aérospatiale, la fourniture d'énergie, la construction, la construction navale...

Le secteur tertiaire est celui du service ; il comprend la vente en gros et au détail, le transport et la distribution, le divertissement (films, télévision, radio, musique, théâtre, etc.), les restaurants, les services de bureau, les médias, le tourisme, les assurances, la banque, les services de santé, les services juridiques...

Le secteur quaternaire couvre les activités intellectuelles ; il comprend le gouvernement, la culture, les bibliothèques, la recherche scientifique, l'éducation, les technologies de l'information...

Le secteur quinaire couvre les hautes sphères de la prise de décision ; il comprend les cadres dirigeants ou les représentants du gouvernement, dans le domaine de la science, les universités, les associations à but non lucratif, la santé, la culture, les médias...

La fonctionnalité d'une langue est définie par le domaine spécifique dans lequel elle évolue.

Définition 15 – Fonctionnalité liée à l'utilisation de la langue

Applicable à la question 20 (questionnaire langue parlée) et à la question 18 (questionnaire langue des signes)

Domaine : ensemble de situations de communication qui partagent un certain cadre commun, des relations sociales spécifiques entre les interlocuteurs et des sujets caractéristiques ; par ex. : le domaine de l'éducation, le domaine de la maison, le domaine du travail, etc.



Alors que les différentes fonctionnalités sont caractérisées par leur degré d'intimité, allant des situations intimes privées à des utilisations formelles et publiques de la langue, l'ensemble des domaines d'un même type peut être divisé en trois strates :

Le domaine privé : la langue est utilisée dans le microcosme social, dans des situations informelles de la vie privée, avec des interlocuteurs de l'environnement social proche : conjoint, enfants, famille, amis proches, etc.

Le domaine du quotidien : la langue est utilisée dans le macrocosme social, dans des situations informelles liées à des échanges sociaux du quotidien, avec des interlocuteurs de l'environnement social plus large : amis, connaissances, collègues, fournisseurs de services, inconnus, etc.

Le domaine public : la langue est utilisée dans la sphère publique (principalement dans un cadre institutionnel), au tribunal, à l'école, dans les médias, dans un cadre politique, etc.

Nature de l'utilisation de la langue

Exclusive : la langue en question est utilisée exclusivement dans un domaine particulier / une sphère sociale spécifique.

Équitable : la langue en question et d'autres langues ont des fonctionnalités similaires/parallèles dans des domaines particuliers ; toutes les langues fonctionnent dans tous les domaines de la sphère sociale.

Complémentaire : la langue en question et d'autres langues ont des fonctions complémentaires ; elles ont des fonctions différentes au regard de leur utilisation dans des domaines particuliers de la sphère sociale.

Stabilité de l'utilisation de la langue

En baisse : la langue en question perd de ses fonctions et peut être remplacée par d'autres dans un domaine particulier / une sphère sociale spécifique.

En hausse : la langue en question acquiert de nouvelles fonctions et peut en remplacer d'autres dans un domaine particulier / une sphère sociale spécifique.

Définition 16 – Niveaux d'utilisation dans l'administration

Applicable à la question 21 (questionnaire langue parlée) et à la question 19 (questionnaire langue des signes)

L'utilisation d'une langue dans l'administration peut s'effectuer à 4 niveaux territoriaux et politiques :

International : la langue est utilisée dans l'administration d'organisations internationales,



National : la langue est utilisée dans l'administration de l'ensemble du territoire d'un État,

Régional : la langue est utilisée dans l'administration d'une ou de plusieurs divisions politico-administratives d'un État, comme les États fédéraux, les provinces, les comtés, les districts, etc.

Local : la langue est utilisée dans l'administration de villes, de municipalités, etc., au sein d'un État.

Données sur les langues issues de recensement : les données relatives aux langues sont recueillies par le biais d'un recensement.

Langue de recensement : la langue est utilisée dans le cadre d'enquêtes ou de formulaires destinés au recensement.

Définition 17 – Ethnoculture

Applicable à la question 23 (questionnaire langue parlée) et à la question 21 (questionnaire langue des signes)

Les traditions et expressions prennent une grande variété de formes parlées/signées, comme les proverbes, les énigmes, les contes, les comptines, les légendes, les mythes, les chants et poèmes épiques, les incantations, les prières, les psalmodies, les chansons, les performances théâtrales et bien d'autres encore. Les traditions et expressions sont utilisées pour transmettre aux nouvelles générations les connaissances, les valeurs culturelles et sociales, ainsi que la mémoire collective.

Les connaissances et pratiques liées à la nature et à l'univers comprennent tous les savoir-faire, les compétences, les pratiques et les représentations développés par les communautés en interagissant avec leur environnement naturel. Ces façons de penser s'expriment non seulement au travers de la langue et des traditions orales, mais également par le biais de souvenirs, de la spiritualité et d'une certaine perception du monde.

La médecine traditionnelle est la somme des connaissances, compétences et pratiques fondées sur les théories, croyances et expériences indigènes de différentes cultures, qu'elles soient explicables ou non, et utilisées dans le but de préserver la santé, ainsi que de prévenir, diagnostiquer, améliorer ou traiter des maladies physiques et mentales.

Le droit coutumier est un ensemble de règles et de règlements mis en place par un groupe d'anciens de la communauté ; généralement présidé par un chef traditionnel, ce groupe se réunit pour résoudre les litiges survenus entre des membres de la communauté.

Les pratiques sociales, les rituels et autres événements festifs [y compris les pratiques religieuses] sont les activités coutumières qui structurent la vie des communautés. Elles occupent une place majeure car elles réaffirment l'identité de ceux qui les pratiquent en tant que groupe ou



que société et, qu'elles soient pratiquées en public ou en privé, elles sont étroitement liées à des événements importants.

Les arts du spectacle vont de la musique chantée (langues parlées) et instrumentale, à la danse, le théâtre, le pantomime, en passant par la poésie chantée (langues parlées) et bien plus encore. Ils intègrent un grand nombre d'expressions culturelles qui sont le reflet de la créativité de l'homme.

L'artisanat traditionnel concerne principalement les compétences et connaissances traditionnelles. Toute tentative de préservation d'un patrimoine devrait s'attacher à encourager les artisans à continuer la production de leur artisanat, ainsi qu'à transmettre leurs compétences et leurs connaissances aux autres membres de leurs communautés.

L'apprentissage informel correspond aux formes d'apprentissage intentionnelles ou délibérées, mais qui ne sont pas institutionnalisées. Il peut inclure des activités d'apprentissage se déroulant au sein de la famille, au travail, dans la communauté locale et au quotidien, soit de façon autonome, soit guidées par la famille ou la société.

Définition 18 – La santé

Applicable à la question 24 (questionnaire langue parlée) et à la question 22 (questionnaire langue des signes)

Santé publique : système/programme qui permet l'accès aux soins à la population, financé par le gouvernement, des entreprises privées, ou les deux.

La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, rév. 4) propose cinq catégories distinctes au sein de sa section Information et communication.

Définition 19 – Information, communication et production culturelle ⁷

Applicable à la question 25 (questionnaire langue parlée) et à la question 23 (questionnaire langue des signes)

Activités d'édition, incluant l'édition de livres, de brochures, de prospectus, de dictionnaires, d'encyclopédies, d'atlas, de cartes et de graphiques ; l'édition de journaux, revues professionnelles et périodiques ; l'édition d'annuaires et de fichiers d'adresse, ainsi que toute autre activité d'édition, dont l'édition de logiciels.

Activités de production de films, de vidéo et de programmes de télévision, incluant les films cinématographiques ou non cinématographiques, que ce soit sur pellicule, cassette, DVD ou tout

⁷ Source : CITI rév. 4, section J, <https://unstats.un.org/unsd/classifications/unsdclassifications>



autre support, y compris via la distribution numérique ; les activités consécutives comme la post-production, le montage, le doublage, etc.

Activités d'enregistrement du son et d'édition musicale (langues parlées uniquement), incluant la production d'enregistrements (sonores) originaux de type bandes mères, comme des cassettes, des CD, etc. ; des services d'enregistrement sonores en studio ou ailleurs, y compris la production de programmes radio enregistrés (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas en direct).

Activités de programmation et de diffusion, incluant la création et la diffusion de contenu, comme la radio, la télévision et des programmes de divertissement, d'information, de débat et autres ; la diffusion peut se faire au moyen de différentes technologies : par voie hertzienne, satellite, câble ou Internet.

Activités de services d'information, incluant les activités de portails de recherche web, de traitement de données et d'hébergement, ainsi que la fourniture d'infrastructures dédiées aux services d'hébergement et de traitement des données, aux systèmes de recherche et autres portails pour Internet.

Définition 20 – Publications périodiques (langues parlées uniquement)

Applicable à la question 26 (questionnaire langue parlée)

Journal : publication quotidienne, hebdomadaire ou bi-hebdomadaire

Magazine : publication hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, trimestrielle ou biannuelle

Annuaire : publication annuelle

Nature de l'utilisation

Monolingue : une seule langue est utilisée.

Bilingue : la langue est utilisée conjointement avec une autre langue.

Tirage : nombre de copies imprimées d'un journal, magazine ou annuaire à chaque édition

Définition 21 – Utilisation de la langue à la radio (langues parlées uniquement) et à la télévision

Applicable à la question 27 (questionnaire langue parlée) et à la question 28 (questionnaire langue des signes)



Programmation permanente : émission régulièrement diffusée, toujours présente au programme

Programmation régulière : émission régulièrement diffusée, pas toujours présente au programme

Programmation irrégulière : émission qui n'est pas diffusée régulièrement

Définition 22 – Système juridique

Applicable à la question 30 (questionnaire langue parlée) et à la question 25 (questionnaire langue des signes)

Témoignages : utilisation de la langue parlée/signée en conformité avec les droits de l'homme des accusés et des plaignants dans le cadre de témoignages dans leur langue maternelle (traduits dans la langue dominante),

Conclusions écrites : utilisation de la langue écrite pour les conclusions juridiques (+ traduction dans la langue dominante),

Actions en justice : utilisation de la langue parlée/signée lors d'actions en justice,

Actes juridiques : utilisation de la langue dans le cadre de tous types d'actes juridiques,

Dispositions légales : la langue est utilisée dans toutes les dispositions légales et les lois